

## **CCAS DE PETITE-FORÊT**

### **Extrait du Registre des Délibérations du C.C.A.S Séance du 06 Décembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 06 décembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration s'est réuni en salle des mariages, sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Présidente du CCAS, en suite de la convocation en date du trente novembre deux mil vingt-trois.

**Présents** : Sandrine GOMBERT - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY - Marie-Renée LOUVION - Pascal CROMBE - Léa DEQUAYE - Christine LEONET - Alberte LECROART - Bernard VANDENHOVE - Pierre BOURBOUZE - Bruno LOUVION

**Pouvoir** : Christian DEGRAVE ayant donné pouvoir à Sandrine GOMBERT  
Jean-Michel GODIN ayant donné pouvoir à Bernard VANDENHOVE  
Marie-Geneviève DEGRANDSART ayant donné pouvoir à Jean-Pierre POMMEROLE  
Jean-Claude DERCHE ayant donné pouvoir à Pierre BOURBOUZE

**Absents** : Grégory SPYCHALA - Gérard QUINET

**Secrétaire de séance** : Véronique JOLY

**Nombre de membres** : En exercice : 17 - Présents : 11 - Votants : 15

Délibération n°2023-05-29

8.2 – Aide Sociale

**OBJET** : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION RELAIS AMICAL HAINAUT

---

**Vu** le Code de l'Action sociale et des familles,

**Considérant que** le CCAS soutient depuis plusieurs années une politique de lutte contre l'isolement des seniors et des personnes en perte d'autonomie.

**Considérant que** le Relais Amical du Hainaut a pour vocation, entre autres, de participer au maintien du lien social et à la lutte contre l'isolement en créant et développant des activités de bénévolat au profit des seniors, des personnes fragilisées et isolées.

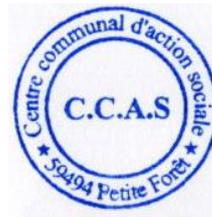
Il est proposé d'établir un partenariat entre le CCAS et l'association afin d'organiser au domicile des personnes isolées et fragiles des visites à domicile pour lutter ensemble contre l'isolement.

Le CCAS recenserait les personnes souhaitant bénéficier de la visite d'un bénévole. Une première visite serait organisée conjointement au domicile pour expliquer la démarche et présenter le bénévole.

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

**Article 1 :** d'autoriser Madame la Présidente a signé la convention de partenariat ci-jointe avec l'association Relais Amical du Hainaut.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme



La Présidente,  
Sandrine GOMBERT

Acte publié sur le site internet le 18/12/2023  
Envoyé en Sous-Préfecture le 15/12/2023

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)